

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE
LUNDI 7 OCTOBRE 2024
A 20 heures 00

Complexe Sportif Maubuisson
Avenue Charles de Gaulle
95550 BESSANCOURT

COMPTE RENDU

Le 7 Octobre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis au Complexe Sportif Maubuisson, Avenue Charles de Gaulle 95550 BESSANCOURT, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 1^{er} octobre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président,
Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Vice-présidents,
Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH,
Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Lucie MICCOLI, Paul MAUGIS, Conseillers communautaires,

Étaient absents excusés et représentés :
Gérard LAMBERT-MOTTE par Pierre LE BEL
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC
Laurent GORZA par Frédéric PURGAL

Christine MATTEI par Jean AUBIN
Céline CABOT par Xavier HAQUIN
Franck GAILLARD par Patrick BOULLÉ
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT
Carole CHESNEAU par Benoît BLANCHARD
Sophie FERREIRA par Henri FERNANDEZ
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

Étaient absents excusés :

Darine BOUADIS
Olivier DALMONT
Nicolas PONCHEL
Maryse MENEY, Grégoire DUBLINEAU, Tom MORISSE, Laurence TROUZIER-EVEQUE jusqu'à la question n°3
Camille CARON jusqu'à la question n°4

Secrétaire de Séance : Stéphane ROUSSAKOVSKY.

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 05.

Nombre de membres en exercice :	87
Nombre de présents :	79 jusqu' la question n°3 83 jusqu'à la question n° 4 84 à partir de la question n°5
Nombre de pouvoirs :	11
Nombre de votant :	79 jusqu' la question n°3 83 jusqu'à la question n° 4 84 à partir de la question n°5

*Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil communautaire, **Yannick BOËDEC** informe les élus du décès de Madame Lucienne MALOVRVY, ancienne maire de Cormeilles-en-Parisis, Sénatrice du Val d'Oise mais également Vice-présidente de cette agglomération. Elle a fait partie des maires fondateurs de cette agglomération.*

Il propose aux élus d'observer une minute de silence en hommage à Mme MALOVRVY et aux victimes des actes commis par le Hamas en Israël, il y a un an, soit le 7 octobre 2023, ainsi que pour tous les otages qui sont encore actuellement détenus.

Une minute de silence est observée par les élus communautaires.

Yannick BOËDEC poursuit en proposant aux élus d'ajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance suite à la demande de la commune de Saint-Leu-La-Forêt de modifier des représentants au sein du SEDIF et du SIARE.

Les élus communautaires sont favorables à l'ajout de ces deux points supplémentaires.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 juin 2024

Yannick BOËDEC, rapporteur, présente le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.

2. Protection sociale complémentaire 2025-2029 - Convention de participation prévoyance du CIG Grande Couronne

Yannick BOËDEC, rapporteur, rappelle que lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2018, la collectivité a adhéré à la convention tripartite entre le CIG et la mutuelle MNT pour la participation au risque prévoyance. Le dispositif arrivant à son terme au 31 décembre 2024, une nouvelle consultation a été lancée.

C'est le même opérateur qui est retenu pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Le Comité social territorial du 18 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2024-2029 pour le risque santé avec le CIG et le Groupe VYV,
- **Précise** que ce contrat est mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **Dit** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 500 €,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

3. Présentation de l'index à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale

Yannick BOËDEC, rapporteur, affirme que si le statut de la fonction publique tend à protéger les agents face aux inégalités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pas garantie. En effet, certains freins à l'égalité persistent parfois et peuvent concerner différents domaines comme la rémunération, l'accès aux postes à responsabilité, l'avancement et le déroulement de carrière ou encore la mixité des métiers etc.

Aussi, le législateur intervient régulièrement pour proposer des mesures correctives et / ou incitatives.

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a prévu dans son article 9, la publication annuelle d'indicateurs pour les communes et EPCI de plus de 40 000 habitants gérant au moins 50 agents afin d'encourager la suppression des écarts de rémunération entre hommes et femmes.

Les décrets d'application ont été publiés le 13 juillet 2024 et définissent quatre indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'un index synthétique sur 100.

Les indicateurs sont calculés sur l'année N-1 et pondérés de la manière suivante :

- L'écart global de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires, au sein de filières et catégories hiérarchiques équivalentes, noté sur 50 points,
- L'écart global de rémunération pour les contractuels recrutés sur emploi permanent, noté sur 15 points,

- L'écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes, noté sur 25 points,
- Le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations, noté sur 10 points.

Le décret prévoit des tableaux de conversion entre les formules de calcul et le barème en points.

Les résultats doivent être publiés au plus tard le 30 septembre de chaque année, sur le site internet après information du Comité Social Territorial et du Conseil Communautaire.

Si l'index est inférieur à 75/100, la collectivité doit publier un plan d'action sur son site internet au plus tard le 15 novembre. Si ce score n'est pas atteint pour la 4^{ème} année consécutive, elle doit transmettre un rapport motivé au préfet qui déterminera une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale. Une grille progressive est définie dans le décret : plus le score est bas, plus la pénalité est importante (le préfet peut moduler la pénalité en fonction des actions déjà mises en œuvre).

En cas de non publication, une pénalité de 45 000 € est appliquée pour la CA Val Parisis.

La CA Val Parisis obtient le score de 92/100 pour l'année 2023, décomposé ainsi :

- 67 / 70 pour l'écart global de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes,
- 15 / 15 pour l'écart global de rémunération pour les contractuels recrutés sur emploi permanent,
- 10 / 15 pour le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

L'indicateur 3 - écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes - n'est pas calculable car le texte prévoit un seuil de 20 nominations (10 femmes et 10 hommes) or la collectivité n'avait que 16 agents promouvables.

L'index étant calculé à partir de 3 indicateurs uniquement, le texte prévoit une pondération différente, telle qu'indiquée ci-dessus.

Les résultats doivent être transmis au Préfet au plus tard le 15 octobre.

Le Comité Social territorial du 18 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **prend acte** des points obtenus par la CA Val Parisis aux 3 indicateurs et de son index pour l'année 2023.

4. Budget annexe assainissement : Décision modificative N°1

Rapporteur : Xavier MELKI

Xavier MELKI, rapporteur, présente la décision modificative N°1 du budget annexe assainissement comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Montant	Observation
67	Charges exceptionnelles	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	443 200,00 €	Ajustement des crédits destinés à l'exécution de la convention de mandat signée avec l'AESN (encaissement et reversement aux riverains des subventions allouées par l'AESN pour les travaux de mise en conformité des branchements privés). Ces crédits sont équilibrés par une inscription budgétaire similaire en recettes.
Total				443 200,00 €	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Montant	Observation
77	Produits exceptionnels	7748	Subventions exceptionnelles des tiers	443 200,00 €	Ajustement des crédits destinés à l'exécution de la convention de mandat signée avec l'AESN (encaissement et reversement aux riverains des subventions allouées par l'AESN pour les travaux de mise en conformité des branchements privés).
Total				443 200,00 €	

La commission Finances du 23 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité, adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement telle qu'exposée ci-dessus.

5. Rapport 2024 N°1 de la Commission Locale D'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Bernard TAILLY, rapporteur, indique que le rapport 2024 N°1 de la CLECT présente l'évaluation des charges transférées au titre des compétences :

- Eclairage public,
- Espaces verts, patrimoine arboré et coulées vertes,
- Centres aquatiques.

La commission Finances, la CLECT du 23 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **approuve, à l'unanimité**, le rapport 2024 N°1 de la CLECT établi le 23 septembre 2024 concernant l'évaluation des charges transférées au titre des compétences mentionnées ci-dessus.

6. Attributions de compensation définitives 2024

Xavier MELKI, rapporteur, rappelle que les attributions de compensation (AC) définitives sont définies sur la base du rapport de la CLECT 2024 N°1.

Les évolutions par rapport aux AC prévisionnelles 2024 concernent l'éclairage public des communes d'Eaubonne et Ermont.

Sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT 2024 N°1, les attributions de compensation définitives 2024 se présentent comme suit :

	Attributions de compensation définitives 2023	Attributions de compensation prévisionnelles 2024	Attributions de compensation définitives 2024
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	1 346 234 €	773 660 €	780 566 €
Ermont	1 893 053 €	1 159 197 €	1 213 291 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	170 806 €	120 950 €	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €	5 701 070 €
TOTAL	38 390 440 €	37 034 154 €	37 095 154 €

La commission Finances du 23 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les attributions de compensation définitives pour l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

7. Adhésion à l'association Carrefour Entreprise - Enseignement Supérieur du Val d'Oise et désignation d'un représentant de la CA Val Parisis

Xavier HAQUIN, rapporteur, annonce que dans le cadre de la compétence « développement économique », la CA Val Parisis a souhaité soutenir le secteur industriel de son territoire. Pour cela, un plan Industrie, présenté le 14 décembre 2023, aux industriels locaux, prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions dont un dispositif intitulé « DEF'Industrie ». Cette action vise à expérimenter un dispositif d'apport en compétences au sein des entreprises locales afin d'accompagner les projets industriels.

Aujourd'hui, il existe, au sein des entreprises, des projets dits « dormants ». En parallèle, les universités et grandes écoles sont en recherche de partenariats pour leurs étudiants. Aussi, l'objectif est de faciliter les mises en relation en organisant sur l'agglomération l'opération « DEF'Industrie ».

La démarche de prospection qui a permis de rencontrer, à ce jour, une cinquantaine d'industriels locaux, montre la pertinence de cette action puisque sur 46 chefs d'entreprises rencontrés, la moitié ont un ou plusieurs projets à développer.

Parmi les structures en capacité d'accompagner l'agglomération sur le déploiement de ce type de dispositif, le CESE 95 (Carrefour Enseignement Supérieur – Entreprise du Val d'Oise) est prêt à collaborer activement auprès des entreprises du territoire.

Cette association a pour mission de favoriser les échanges et la coopération entre le monde de l'enseignement supérieur et les entreprises pour :

- Renforcer l'attractivité économique du Val d'Oise ;
- Encourager le développement socio-économique et environnemental ;
- Promouvoir la compétitivité des entreprises en s'appuyant sur les formations de l'enseignement supérieur et les compétences scientifiques et technologiques de haut niveau des laboratoires de recherche.

A ce titre, l'agglomération et le CESE 95 partagent des objectifs communs :

- Créer des synergies durables entre le monde de l'enseignement supérieur et les entreprises implantées sur le territoire ;
- Soutenir la croissance économique locale en multipliant les initiatives favorisant un environnement propice à l'innovation et la compétitivité ;
- Proposer des opportunités aux jeunes de renforcer leurs compétences en les mettant à disposition des projets industriels du territoire.

L'association propose d'accompagner Val Parisis dans la mise en place de l'action DEF'Industrie. D'autres actions pourront être mises en place, comme par exemple, l'organisation de rencontres entre les établissements d'enseignement supérieur adhérents du CESE95 et les entreprises du territoire, des visites, au sein d'établissement, organisées pour les entreprises du territoire ou encore l'accueil d'un évènement TechDays... Cet évènement vise à favoriser les coopérations et collaborations entre les structures de recherche académiques et les entreprises, notamment en matière de transfert de technologie.

La commission économie, emploi et formation du 17 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Adhère** à l'association CESE 95 au titre de la compétence développement économique exercée par la CA Val Parisis,
- **Approuve** les statuts de ladite association, dont le siège est situé au CEEVO, 2 avenue du Parc 95000 CERGY,
- **Précise** qu'une cotisation annuelle de 500 € est due au titre de cette adhésion,
- **Désigne** Xavier HAQUIN en qualité de représentant titulaire pour siéger au sein des instances de l'association,
- **Autorise** le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

8. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sannois dans le cadre du plan vélo communautaire : Convention n°4

Philippe ROULEAU, rapporteur, rappelle que par délibération (N°2019/145) du 9 décembre 2019 du Conseil communautaire, la CA Val Parisis a attribué, au titre du fond de concours, 344 259 € à la commune de Sannois. Après 3 demandes déjà effectuées, il reste 320 759,39 € de fonds de concours disponibles.

La commune de Sannois sollicite de nouveau la CA Val Parisis dans le cadre de l'installation de stationnement vélo sur différents emplacements de la commune.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a également été sollicité à hauteur de 25%.

Le plan de financement du projet est le suivant :

	Opérations	Montant de l'opération Hors Taxe	Pourcentage de participation de la ville hors subvention	Pourcentage de participation du Département	Pourcentage de participation de la CAVP	Montant du fonds de concours attribué
1	Implantation de stationnements vélos	30 454, 04 €	37,5%	25%	37,5%	11 420,27 €

Par conséquent sur la base des critères définis au règlement du fond de concours modifié et des coûts estimés du projet, la subvention maximum pouvant être attribuée est de 11 420,27 € HT.

Le montant de la subvention accordée pourra être révisé au regard de la dépense réelle et sous réserve de l'octroi de la subvention régionale selon les critères définis dans le règlement du fond de concours.

Le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 et la Commission Transports et Mobilités Douces du 1^{er} octobre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Attribue** un fonds de concours de 11 420,27 € HT à la commune de Sannois pour l'installation de stationnements vélos,
- **Autorise** le Président à signer la convention financière avec la commune de Sannois ainsi que tout document relatif à ce dossier.

9. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Taverny dans le cadre du plan vélo communautaire : Convention n°2

Philippe ROULEAU, rapporteur, rappelle que par délibération (N°2019/145) du 9 décembre 2019 du Conseil communautaire, la CA Val Parisis a attribué, au titre du fond de concours, 491 491 € à la commune de Taverny. Après une demande effectuée, il reste 461 159 € de fonds de concours disponibles.

La commune de Taverny sollicite de nouveau la CA Val Parisis dans le cadre de la réalisation d'une voie verte entre la rue Pauline Kergomard et l'écoquartier de la commune de Bessancourt.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a également été sollicité à hauteur de 25,73%, ainsi que la Région Île-de-France à hauteur de 30 %.

Le plan de financement du projet est donc le suivant :

	Opérations	Montant de l'opération Hors Taxe	Pourcentage de participation de la ville hors subvention	Pourcentage de participation de la Région	Pourcentage de participation du Département	Pourcentage de participation de la CAVP	Montant du fonds de concours attribué
1	Création d'une voie verte	29 386,34 €	22,27%	30%	25%	22%	6 464,99 €

Par conséquent sur la base des critères définis au règlement du fond de concours modifié et du coût estimé du projet, la subvention maximum pouvant être attribuée est de 6 464,99 € HT.

Le montant de la subvention accordée pourra être révisé au regard de la dépense réelle et sous réserve de l'octroi de la subvention régionale selon les critères définis dans le règlement du fond de concours.

Le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 et la Commission Transports et Mobilités Douces du 1^{er} octobre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Attribue** un fonds de concours de 6 464,99 € HT à la commune de Taverny pour la réalisation d'une voie verte entre la rue Pauline Kergomard et l'écoquartier de la commune de Bessancourt,
- **Autorise** le Président à signer la convention financière avec la commune de Taverny ainsi que tout document relatif à ce dossier.

10. Approbation de la convention de mise à disposition du domaine public avec l'association « La Goutte d'Or »

Jean-Christophe POULET, rapporteur, informe que l'association « La Goutte d'or » est une association apicole qui sensibilise les publics sur le rôle de l'apiculture, les abeilles et la biodiversité.

La commune de Beauchamp souhaite installer des ruches au Bois Barrachin et permettre à l'association de les exploiter.

Par convention tripartite entre l'Association, la commune de Beauchamp et la CA Val Parisis, approuvée le 5 juin 2023, un espace de 100 m² a été mis à disposition de l'association pour l'installation d'un rucher au sein du Bois Barrachin.

Par la suite, l'intérêt communautaire du Bois Barrachin a été reconnu par le conseil communautaire du 4 décembre 2023 suivi du transfert de la maîtrise d'ouvrage entérinée par décision du 5 janvier 2024.

A ce titre, la CA Val Parisis assure la gestion et est compétente pour autoriser l'occupation du domaine public. Dès lors, une nouvelle convention doit être établie entre l'Association et la CA Val Parisis afin de formaliser les modalités de cette mise à disposition.

La mise à disposition est consentie à titre gracieux, en raison de l'activité non lucrative de l'association. Les ruches installées sur le site du Bois Barrachin seront destinées aux adhérents de l'association qui collectent le miel pour une utilisation privée et non commerciale. Une ruche sera installée pour l'association. Le produit issu de la vente du miel collecté sur cette ruche n'a vocation qu'à couvrir les frais de l'association.

Dans le cadre de cette convention, l'association s'engage à :

- Assurer l'installation, la colonisation, l'entretien, la maintenance et la surveillance du rucher ;
- Organiser les opérations générées par un rucher, notamment l'installation et l'entretien des installations, la récolte du miel et son conditionnement ;
- Animer des actions de communication et de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public et participer aux événements organisés sur le territoire de Val Parisis ;

- Reporter annuellement auprès de la CA Val Parisis le bilan de ses activités sur le site et proposer le programme d'intervention prévisionnel à venir.

La CA Val Parisis s'engage, dans le cadre de ses interventions sur le site, à signaler toute anomalie à l'association afin que celle-ci intervienne dans les plus brefs délais.

La commission aménagement, environnement et tourisme du 18 septembre 2023 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** les modalités de mise à disposition d'un espace de 100 m² au sein du Bois Barrachin pour l'installation et l'exploitation d'un rucher, conformément aux dispositions de la convention,
- **Autorise** le Président à signer la convention relative à l'installation d'un rucher sur le site du Bois Barrachin avec l'association La Goutte d'Or, dont le siège est situé au 45 rue d'Ermont à Saint-Prix (95390) et représentée par son Président, Monsieur Alain PROLONGE.

11. Approbation du retrait de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour les communes d'Athis-Mons et Villejuif

Jean-Christophe POULET, rapporteur, explique que les Etablissements publics territoriaux (EPT) ont été créés par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et sont régis par les articles L. 5219-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'EPT a notamment créé l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Les EPT exercent, à titre obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence « eau et assainissement » et sur ce fondement, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est l'autorité organisatrice et responsable du service public de l'eau potable sur son périmètre.

Les modalités d'exercice de cette compétence sont toutefois hétérogènes.

Ainsi, pour une partie de son territoire, l'EPT a adhéré au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et lui a confié l'exercice de la compétence, pour les composantes production, transport et distribution. Parmi les territoires encore concernés, se trouvent notamment les territoires des Communes d'Athis-Mons et de Villejuif.

Pour les autres parties du territoire, la gestion en régie est devenue majoritaire depuis 2022 en étant retenue sur 14 communes des 15 communes du territoire pour lesquelles l'EPT est autorité organisatrice de l'eau. Au-delà de la régie Eau des Lacs de l'Essonne, régie historique, qui couvre le territoire de la seule commune de Viry-Châtillon, ont été créées la régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre qui couvre le territoire de neuf communes de l'EPT (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine) et la régie des Eaux de la Seine et de l'Orge qui couvre le territoire de quatre communes de l'EPT (Morangis, Paray-Vieille-Poste, Villeneuve-Saint-Georges et Savigny-sur-Orge).

Aux termes des réflexions menées, en lien avec les Communes concernées et qui en ont formé le vœu, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a souhaité procéder à son retrait du SEDIF pour les territoires des Communes d'Athis-Mons et de Villejuif.

Par délibération (n°2023-06-27_3262) du 27 juin 2023, le Conseil de territoire de Grand-Orly seine Bièvre a approuvé la saisine du SEDIF pour solliciter le retrait des communes d'Athis-Mons et de Villejuif.

Le Comité syndical du SEDIF a approuvé par une délibération (n° C2024-23) du 20 juin 2024, la demande de retrait formulée par l'EPT pour les communes précitées.

Enfin, les collectivités, membres du SEDIF, ont été saisies et disposent d'un délai de 3 mois pour accepter ce retrait, à défaut la décision est réputée défavorable.

La CA Val Parisis a été sollicitée le 20 août 2024 par courrier du SEDIF. Il est proposé de se prononcer sur cette demande de retrait.

La commission aménagement, environnement et tourisme du 18 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve** le retrait de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du SEDIF pour les communes d'Athis-Mons et de Villejuif.

12. Approbation du schéma de référence du pôle gare de Sannois et engagement de la CA Val Parisis à réaliser les travaux de modernisation correspondants en tant que maître d'ouvrage

Philippe ROULEAU, rapporteur, énonce qu'au titre de sa compétence en matière d'aménagement de pôles gare, la gare de Sannois a fait l'objet d'une étude de faisabilité portée par la CA Val Parisis qui a permis d'aboutir à un schéma de référence de pôle partagé avec les parties prenantes (la ville de Sannois, la SNCF, IDF Mobilités et le transporteur).

Ce schéma d'aménagement répond aux enjeux communs identifiés au cours de l'étude d'accessibilité et du Plan de Déplacements urbains d'Ile-de-France, à savoir :

- L'amélioration des accès piétons et cyclables au pôle gare et la création d'un parvis piétons sécurisé,
- La séparation des flux pour une sécurisation des déplacements,
- La mise en cohérence, en termes d'accessibilité, du projet de modernisation de pôle gare et des projets urbains portés par la ville de Sannois.

Sur la base de ce principe d'aménagement et en accord avec Ile-de-France Mobilités, la CA Val Parisis réalisera des études d'avant-projet qui permettront de constituer un dossier de demande de subvention auprès d'IDF Mobilités pour la réalisation des travaux de mise en œuvre du projet du pôle gare dont elle est maître d'ouvrage.

Le schéma de référence présenté, en annexe de la convocation, prévoit également le coût estimatif des travaux et le plan de financement. Le montant total de l'opération est estimé à 3 092 019 € HT. Le plan de financement prévoit une subvention d'Ile-de-France Mobilité à hauteur de 1,58 M€, du Département du Val d'Oise à hauteur de 166 000 € et le solde reste à charge de la CA Val Parisis pour un montant estimé à 1,34 M€.

La commission aménagement, environnement et tourisme du 18 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Bernard JAMET indique que la ville de Sannois est ravie et qu'elle remercie « l'excellent » travail des services de l'agglomération et de ses services sur un projet qui est d'envergure et qui n'est pas facile à porter car certains dogmes régionaux sont parfois difficiles à contourner par rapport à certaines logiques urbaines. Il souligne que ce sera un beau projet pour les sannoisiens l'année prochaine.

Philippe ROULEAU rappelle que la Région finance la moitié du projet.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le schéma de référence du pôle gare de Sannois,
- **S'engage** à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation de la gare de Sannois,
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

13. Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la Route de Seine à Cormeilles-en-Parisis et la rue de la Frette à Sartrouville

Sandra BILLET, rapporteur, informe que la commune de Cormeilles-en-Parisis conduit une opération d'aménagement dénommée Seine Parisii, sur le site de l'ancienne cimenterie Lafarge. Les premières livraisons étant programmées en décembre 2024, il est apparu opportun d'engager la requalification à cette échéance de la principale voie de desserte du site, la route de Seine à Cormeilles-en-Parisis et la rue de la Frette à Sartrouville.

La gestion de la voie relève de la CA Val Parisis au droit de la commune de Cormeilles-en-Parisis. Elle relève de la commune de Sartrouville sur le territoire de celle-ci.

Chacune de ces deux collectivités ayant une compétence sur une partie de l'ouvrage à réaliser, les parties ont décidé de recourir au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention.

La convention en annexe de la convocation définit les modalités de ce transfert.

La commission Travaux et assainissement du 12 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la route de Seine à Cormeilles-en-Parisis et la rue de la Frette à Sartrouville, sous réserve d'une délibération concordante du Conseil municipal de la commune approuvant le contenu de celle-ci,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce transfert temporaire.

14. Approbation de la convention de répartition des frais d'entretien des ouvrages du SIARE recevant les eaux de la CA Val Parisis.

Sandra BILLET, rapporteur, rappelle que la CA Val Parisis exerce les compétences relatives à la collecte des eaux usées et pluviales pour les 15 communes de son territoire. Pour une partie de ce territoire, la compétence a été partiellement confiée au SIARE.

Toutefois, des eaux provenant de communes ou parties de communes non juridiquement incluses au périmètre du SIARE sont rejetées dans des réseaux entretenus par ce dernier (collecteurs d'eaux usées et pluviales, bassins de retenue et un poste de refoulement).

Une convention fixe, entre le SIARE et la CA VAL PARISIS, la répartition des frais d'entretien de ces ouvrages. Cette convention ayant été conclue en 1995, elle doit faire l'objet d'une réactualisation afin de prendre en compte l'évolution des compétences d'assainissement depuis cette date.

La commission Travaux et assainissement du 12 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet de convention relative à la répartition des frais d'entretien des ouvrages et réseaux du SIARE recevant les eaux de la CA Val Parisis, à intervenir entre la CA val Parisis et le SIARE,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

15. Avenant n°1 au protocole d'accord avec BOUYGUES IMMOBILIER pour le déversement d'eaux souterraines dans les réseaux de la CA Val Parisis et du SIARE à Franconville-La-Garenne

Sandra BILLET, rapporteur, énonce que dans le cadre de son opération baptisée « Chorégraphie », la société BOUYGUES IMMOBILIER a réalisé deux projets immobiliers à Franconville (construction de deux bâtiments de 232 et 49 logements et d'un bâtiment industriel).

Suite à des désordres liés à la présence d'eaux souterraines sur le chantier, la société BOUYGUES IMMOBILIER a présenté à la CA VAL PARISIS (gestionnaire du réseau communautaire de collecte) et au SIARE (gestionnaire du réseau syndical de transport) une demande de rejet permanent de ces eaux dans les réseaux communautaire et syndical.

Après analyse de la qualité des eaux et identification des possibilités de réutilisation, le rejet porte sur un volume annuel estimé de 9 900 m³ environ. La CA VAL PARISIS et le SIARE ont décidé d'autoriser le rejet permanent moyennant le paiement d'une contrepartie financière fixée forfaitairement et définitivement à la somme de 592 487 € répartis de la façon suivante :

- 375 074 € pour le SIARE ;
- 217 413 € pour la CA VAL PARISIS.

Cet accord a été formalisé par la signature le 7 juillet 2022 d'un Protocole tripartite, entre le SIARE, la CA VAL PARISIS et la société BOUYGUES IMMOBILIER. Ce Protocole subordonne le paiement à l'accord des copropriétaires de la Résidence. Afin de faciliter le paiement, les trois parties signataires du Protocole ont convenu de supprimer cette condition. Tel est l'objet du présent avenant.

La commission Travaux et assainissement du 12 septembre 2024 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet d'avenant n°1 au protocole préalable à la signature d'une convention relative au déversement d'eaux d'exhaure dans les réseaux unitaires du SIARE et de la CA Val Parisis, rues Grosdemange et Fossati à Franconville-La-Garenne,

- **Autorise** le Président de la CA Val Parisis à signer ledit avenant n°1, ainsi que tous les documents y afférant.

16. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association du Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles - France Victimes 95 (CIDFF - France Victimes 95)

Jean-Noël CARPENTIER, rapporteur, explique que le CIDFF France Victimes 95 a pour mission d'accueillir les victimes d'infractions pénales, de les informer sur leurs droits, de leur proposer une aide psychologique, d'assurer un accompagnement, de les assister tout au long de la procédure judiciaire et d'effectuer si nécessaire une orientation vers des services spécialisés. Dans ce cadre, le CIDFF 95 bénéficie d'un agrément du ministère de la Justice.

Le partenariat entre le CIDFF et la CA Val Parisis permet d'assurer des permanences en priorité réservées aux habitants des collectivités adhérentes à la Maison de la Justice et du Droit d'Ermont. De plus, deux autres permanences sont mises en place sur le territoire Val Parisis dans les villes d'Herblay-sur-Seine et de Montigny-lès-Cormeilles. Toutes les permanences sont confidentielles et gratuites pour les usagers.

En 2023, 623 personnes (dont 68,1% étaient des femmes) ont été reçues à la MJD d'Ermont dont 103 en soutien psychologique et 520 en information juridique. La répartition (en pourcentage) des 1 843 demandes traitées la même année est établie en annexe de la convocation.

Les autres domaines du droit concernent les questions diverses du droit civil, notamment, le droit bancaire, des assurances, droit administratif, droit de la consommation, dettes et surendettement.

L'activité 2023 est satisfaisante, caractérisée par une augmentation de + 2% par rapport à 2022 (611 personnes reçues en 2022).

Au sein de la permanence bimensuelle d'Herblay-sur-Seine, 58 personnes ont été reçues (dont 67,2% étaient des femmes). La permanence est récente et l'association travaille sur une nouvelle méthode de communication afin de mieux faire connaître la permanence et de toucher plus de public.

La répartition (en pourcentage) des 111 demandes traitées en 2023 est établie en annexe de la convocation.

L'activité 2023 est satisfaisante, caractérisée par une augmentation de + 20,8% par rapport à 2022 (48 personnes reçues en 2022).

Au sein de la permanence bimensuelle de Montigny-lès-Cormeilles, 62 personnes ont été reçues (dont 53.5% étaient des femmes).

La répartition (en pourcentage) des 118 demandes traitées en 2023 est établie en annexe de la convocation.

L'activité 2023 est satisfaisante, caractérisée par une augmentation de + 21,6 % par rapport à 2022 (51 personnes reçues en 2022).

Enfin, le CIDFF 95 est l'association chargée d'évaluer les situations qui lui sont transmises en recevant en urgence les femmes susceptibles de pouvoir bénéficier du dispositif TGD (Téléphone Grand Danger).

En 2023, ce sont 4 personnes qui ont bénéficié : 3 à Montigny-lès-Cormeilles et 1 à Herblay-sur-Seine. La juridiction du Val d'Oise s'est dotée de 70 TGD pour le département en 2023.

Ce dispositif permet d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police et de gendarmerie par un circuit dédié résultant de la mise à disposition de terminaux spécifiques qui sont attribués sur décision du Procureur de la République.

Au regard des résultats de l'association qui répond aux demandes juridiques et d'accompagnement d'un public toujours plus large, il est proposé d'attribuer une subvention de 24 000 € à l'association CIDFF France Victimes 95.

La commission politique de la ville et logement du 16 septembre 2023 et le Bureau communautaire du 24 septembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 24 000 € à l'association CIDFF France Victimes 95, dont le siège social est situé, Immeuble Ordinal, rue des Chauffours 95000 CERGY,
- **Approuve** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la CA Val Parisis et l'association CIDFF France Victimes 95,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

17. Modification de représentants de la CA Val Parisis au sein du SEDIF

Le vote pour la désignation des représentants au sein de cet organisme, doit se faire en principe à **bulletin secret** mais le conseil communautaire peut décider à l'**UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée** ou plus précisément via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

Suite à la demande de la commune de Saint-Leu-la-Forêt, **Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique qu'il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Monique BAQUIN est désignée en qualité de membre titulaire en lieu et place de Stéphane ROUSSAKOVSKY.

Julien MAESTRONI est désigné en qualité de membre suppléant en lieu et place de Monique BAQUIN.

SEDIF		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Régis BRASSEUR	Antoine WALTER
BESSANCOURT	Aze-dine MESSAOUDI	Estelle CABARET
CORMEILLES-EN-PARISIS	Jérôme THIERRY	Sophie SAND
EAUBONNE	Bernard LE DUS	François ARMAND
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Etienne RAVIER
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Henri FERNANDEZ
FREPILLON	Pascal DERCHE	Sébastien HUART

HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe BARAT	Benoît VINCENT
LA FRETTE-SUR-SEINE	Philippe AUDEBERT	Nathalie JOLLY
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Raoul JOURNO
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Jean-Noël CARPENTIER	Casimir PIERROT
PIERRELAYE	Michel VALLADE	Christophe CONNAN
SAINT-LEU-LA-FORET	Stéphane ROUSSAKOVSKY Monique BAQUIN	Monique BAQUIN Julien MAESTRONI
SANNOIS	Laurence TROUZIER EVEQUE	Frédéric PURGAL
TAVERNY	Florence PORTELLI	Philippe ARÈS

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (1 vote contre : Stéphane ROUSSAKOVSKY), modifie la composition des membres appelés à siéger au sein du SEDIF, conformément au tableau ci-dessus.

18. Modification de représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-Les-Bains (SIARE)

Le vote pour la désignation des représentants doit se faire en principe **à bulletin secret** mais le conseil communautaire peut décider à **l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée** ou plus précisément via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

Suite à la demande de la commune de Saint-Leu-la-Forêt, **Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique qu' il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE). Julien MAESTRONI est désigné en qualité de membre titulaire, en lieu et place de Laurent LUCAS. Sandra BILLET et Loïc DROUIN sont désignés en qualité de membre suppléant en lieu et place de Stéphane ROUSSAKOVSKY et Léo VACHER.

SIARE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Nicolas MANAC'H	Alain PERRIN
	Régis BRASSEUR	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	William MOSSE	Didier LECLERCQ
	Estelle CABARET	Florence MARGUET
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Nicolas CHEMTOB
	Bernard LE DUS	Francis LOUVRADOUX
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Joëlle DUPUY

	Didier LEDEUR	Joël NACCACHE
FRANCONVILLE	Nadine SENSE	Franck GAILLARD
	Michelle SCHIDERER	Xavier DUBOURG
FREPILLON <i>pour la Gémapi</i>	Sébastien HUART	Thomas DAVENNE
	Patricia ZEISS	Camil AMRAT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Xavier GUÉRY
	Patrick RACINE	Christèle NESPOULOUS
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Jacqueline HUCHIN	Miloud GOUAL
	Casimir PIERROT	Annie TOUSSAINT
PIERRELAYE <i>pour la Gémapi</i>	Dominique MORIN	Claude CAUET
	Christophe CONNAN	Fabien CUVILLIER
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Stéphane ROUSSAKOVSKY Sandra BILLET
	Laurent LUCAS Julien MAESTRONI	Léo VAGHER Loïc DROUIN
SANNOIS	Laurence TROUZIER EVÉQUE	Jean-Claude PERRET
	Claude WILLIOT	Nicolas FLAMENT
TAVERNY	Elie SANTI	Philippe ARÈS
	Carole FAIDHERBE	Michel LELOUP

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (1 vote contre : *Stéphane ROUSSAKOVSKY*), **modifie** les représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au SIARE, conformément au tableau ci-dessus.

19. Informations – Délibérations du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire **prend acte** de la liste des délibérations qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- **BC-2024-29 du 24 Septembre 2024** : Approbation du Procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 11 juin 2024.
- **BC-2024-30 du 24 Septembre 2024** : Marché relatif à l'émission et la livraison mensuelle de titres restaurant pour le compte de la CA Val Parisis.
- **BC-2024-31 du 24 Septembre 2024** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les années 2016 à 2021 sur le budget annexe Assainissement.
- **BC-2024-32 du 24 Septembre 2024** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les années 2019 à 2023 sur le budget principal.
- **BC-2024-33 du 24 Septembre 2024** : Constatation d'extinction de créance sur le Budget principal suite à une procédure collective de liquidation judiciaire.

- **BC-2024-34 du 24 Septembre 2024** : Constatation d'extinction de créance sur le Budget principal suite à une procédure collective de liquidation judiciaire.
- **BC-2024-35 du 24 Septembre 2024** : Constatation d'extinction de créance sur le budget principal suite à une procédure collective de liquidation judiciaire.
- **BC-2024-36 du 24 Septembre 2024** : Constatation d'extinction de créance sur le budget principal suite à une procédure collective de liquidation judiciaire.
- **BC-2024-37 du 24 Septembre 2024** : Constatation d'extinction de créance sur le budget principal suite à une procédure collective de liquidation judiciaire.
- **BC-2024-38 du 24 Septembre 2024** : Approbation de la mise à jour du Règlement intérieur des médiathèques du réseau de lecture publique de la CA Val Parisis.
- **BC-2024-39 du 24 Septembre 2024** : Approbation de l'organisation et du règlement du Tournoi Virtual Parisis au sein des médiathèques du territoire de la CA Val Parisis.
- **BC-2024-40 du 24 Septembre 2024** : Marché à procédure formalisée relatif à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la Gare routière communautaire d'Ermont-Eaubonne.
- **BC-2024-41 du 24 Septembre 2024** : Marché d'entretien des véhicules de la CA Val Parisis.
- **BC-2024-42 du 24 Septembre 2024** : Créations de poste et modification du tableau des effectifs.

20. Informations – Décisions du Président.

Le Conseil communautaire **prend acte** de la liste des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
23/04/2024	d/8.9/2024/119	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS D'ERMONT POUR UNE PRESENTATION DE L'APICULTURE A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE MALRZUX (ERMONT)
23/04/2024	d/2.2.6/2024/120	SIGNATURE PV BORNAGE PARCELLE AM 367, SISE 281 CH. JULES CESAR A BEAUCHAMP
24/04/2024	d/8.9/2024/121	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FESTIVAL IMAGO ART ET HANDICAP MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
25/04/2024	d/8.9/2024/122	CONTRAT DE CESSION AVEC CÉCIRIRE POUR UN SPECTACLE « BIEN VU MIRO ! » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
25/04/2024	d/8.9/2024/123	CONTRAT DE CESSION AVEC TOHU BOHU POUR UN SPECTACLE « FORTUNES DE MER, FORTUNES DE TERRE » À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
30/04/2024	d/7.5/2024/124	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) 2024 POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ESPACES ET DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE
30/04/2024	d/8.9/2024/125	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE SÉANCE D'ESCAPE GAME PAR LE SYNDICAT ÉMERAUDE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS
30/04/2024	d/1.1/2024/126	NOTIFICATION DU MARCHÉ 2024-06 - MARCHÉ D'EXPERTISE, DE CONCERTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RELATIVE A UNE OPERATION DE RELOGEMENT DE GENS DU VOYAGE SEDENTARISES

30/04/2024	d/3.3.1/2024/127	BAIL DEROGATOIRE ESAT DE SANNOIS 14, RUE FERNAND LEGER A PIERRELAYE
02/05/2024	d/3.3.1/2024/128	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / ASDERM
02/05/2024	d/7.5/2024/129	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EXTENSION D'UN RESEAU D'EAUX USEES SITUES RUE DES LIBOUX A SAINT-LEU-LA-FORET
02/05/2024	d/8.9/2024/130	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE PAR CÉLINE BELLOCQ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
02/05/2024	d/7.5/2024/131	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT CULTUREL – AIDE A L'ACQUISITION DE L'EQUIPEMENT DES BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ESPACES ET DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX A EAUBONNE
02/05/2024	d/3.2/2024/132	CESSION PARCELLES CADASTREES AM 278, 279, 280, 282 ET 284 SISES 271 ET 277 CHAUSSEE JULES CESAR A BEAUCHAMP A LA SCI DU GRAND CHEMIN
03/05/2024	d/8.9/2024/133	CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE « FIASCO POUR LES CANAILLES » PAR L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES 3 PAS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
04/05/2024	d/8.9/2024/134	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD RÉSIDENCE RACHEL ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT) POUR LE PORTAGE DE DOCUMENTS
06/05/2024	d/7.5/2024/135	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE SITUÉ RUE DES PEUPLIERS A FRANCONVILLE LA GARENNE
07/05/2024	d/3.5.3/2024/136	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE MARIE SKLODOWSKA CURIE
07/05/2024	d/8.9/2024/137	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR PATRICK MANOUKIAN POUR UNE RENCONTRE ET SÉANCE DE DÉDICACES À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
13/05/2024	d/3.3.1/2024/138	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / QARAT CONSULTING
14/05/2024	d/8.9/2024/139	CONVENTION DE PRESTATION POUR DEUX ATELIERS SOPHROLOGIE ENTRE MARIE-GABRIELLE CHUPIET ET LA MEDIATHEQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS (SISM)
14/05/2024	d/8.9/2024/140	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER REFLEXOLOGIE ENTRE ANNE-LAURE DUZER ET LA MEDIATHEQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS (SEMAINE BLEUE)
14/05/2024	d/8.9/2024/141	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE PAR EDMOND KERN À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS

14/05/2024	d/1.1/2024/142	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-15 - MARCHE DE COORDINATION DES CLAUSES SOCIALES LIEES AU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
14/05/2024	d/3.5.3/2024/143	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'IMPLANTATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'ACCESSOIRES DE PISCINES AU SEIN DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE « AQUAVAL » ALICE MILLIAT
14/05/2024	d/8.9/2024/144	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ÂMA POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA PARENTALITÉ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
15/05/2024	d/8.9/2024/145	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER D'INITIATION AU QI GONG ENTRE L'ACSC ET LA MÉDIATHEQUE L'ECLIPSE DE CORMEILLES-EN-PARISIS (SISM)
16/05/2024	d/8.9/2024/146	CONTRAT DE CESSIION AVEC « ET SI LES IMAGES » POUR UNE CRÉATION CULTURELLE SOUS FORME DE JEU DE L'OIE CINÉMATOGRAPHIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS DE MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES
16/05/2024	d/1.1/2024/147	NOTIFICATION DU MARCHE N°2024-14 - MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAVE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME POUR L'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE A BESSANCOURT
21/05/2024	d/8.9/2024/148	CONVENTION DE PRESTATION – PRESENCE PERSONNALITE AUX PORTES OUVERTES DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
21/05/2024	d/7.5.2/2024/149	CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA CA VAL PARISIS POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2024
22/05/2024	d/3.5.3/2024/150	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION DE NATATION SUISSE
22/05/2024	d/7.5/2024/151	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES SITUE ALLEE WATTEAU A MONTIGNY LES CORMEILLES
23/05/2024	d/1.1/2024/152	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-16 - MARCHE D'ETUDE DE FINALISATION DU SCHEMA DE REFERENCE POUR LE PROJET DE POLE GARE DE SANNOIS
27/05/2024	d/3.5.3/2024/153	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU CLUB DE GENEVE (SUISSE)
27/05/2024	d/3.5.3/2024/154	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION DE NATATION D'ARGENTINE
28/05/2024	d/7.5/2024/155	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT – FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 A CORMEILLES-EN-PARISIS, TAVERNY, MONTIGNY-LES-CORMEILLES ET FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/156	CONTRAT DE CESSIION AVEC ISABELLE SIMLER RELATIF UN ATELIER DESSIN MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)

29/05/2024	d/8.9/2024/157	CONTRAT DE CESSION AVEC WILBOX RELATIF TROIS ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/158	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION MADEMOISELLE ROUGE ART RELATIF UN ATELIER DESSIN MANGA MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/159	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION KOKKINO RELATIF A UN SPECTACLE « FANTASTIQUES PETITES PATTES » DE VINCENT COMTE MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/160	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT EMERAUDE POUR UNE SESSION D'ESCAPE GAME À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
29/05/2024	d/8.9/2024/161	CONTRAT DE CESSION AVEC M. RENAULD DOMINIQUE POUR UN ATELIER DE CONVERSATION "PHILOSOPHIQUE" BIBLIOTHÈQUE GEORGES BRASSENS MONTIGNY LES CORMEILLES
29/05/2024	d/8.9/2024/162	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR UNE PRÉSENTATION LITTÉRAIRE BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
29/05/2024	d/8.9/2024/163	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHEKMODINE EDMEE POUR DEUX ATELIERS D'ÉCO-ANXIÉTÉ ET DE SANTÉ DURABLE À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
29/05/2024	d/8.9/2024/164	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT AZUR POUR DEUX ATELIERS DE SENSIBILISATION - MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
31/05/2024	d/8.9/2024/165	CONVENTION DE PRESTATION – PRESENCE PERSONNALITE AUX PORTES OUVERTES DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
02/05/2024	d/8.9/2024/166	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (ADSSID) POUR DES CAFÉS DES AIDANTS À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
02/06/2024	D/1.1/2024/167	AVENANT REVISION DE PRIX ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS CCAS ERMONT (A2021-03)
03/06/2024	d/1.1/2024/168	ATTRIBUTION PRIMES MARCHÉ 2023-27 – CONSULTATION DESIGNATION MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES
04/06/2024	d/8.9/2024/169	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA PLATEFORME CULTURE RELATIVE À L'ACHAT DE « CHEQUES LIRE » POUR LE LIVRODROME AU PARC BEAULIEU A ERMONT
04/06/2024	d/3.5.3/2024/170	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAL POUR LES ENTRAÎNEMENTS CYNOPHILES
04/06/2024	d/8.9/2024/171	CONTRAT DE PRESTATION POUR UNE CONFÉRENCE SUR LE SPORT ET LA SANTÉ MENTALE PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL D'OISE (CDOS 95) À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT) DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE (SISM)
29/08/2024	d/3.5.3/2024/172	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAYE AU PROFIT DU COLLEGE MONTESQUIEU
10/06/2024	d/3.2/2024/173	CESSION D'UN VÉHICULE PM AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

11/06/2024	d/8.9/2024/174	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « A VOS JEUX !! » POUR UNE SÉANCE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
11/06/2024	d/3.5.3/2024/175	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR APICEA
11/06/2024	d/3.5.3/2024/176	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR CEPAGES ERMONT
11/06/2024	d/3.5.3/2024/177	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR CMA
11/06/2024	d/3.5.3/2024/178	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR GRAINES CREATEURS
11/06/2024	d/3.5.3/2024/179	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR JARDINS FAYSSOAGNE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/180	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA MAISON QUI FUME
11/06/2024	d/3.5.3/2024/181	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA MALLE A CACAO
11/06/2024	d/3.5.3/2024/182	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LE RUCHER DE LA CHOUETTE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/183	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LINOUTA
11/06/2024	d/3.5.3/2024/184	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LIBRAIRIE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/185	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR NT COUTELLERIE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/186	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR PLUS UNE MIETTE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/187	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR PTY PAPTASSIER
11/06/2024	d/3.5.3/2024/188	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR RECOLTES ET SEMAILLES
11/06/2024	d/3.5.3/2024/189	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR SAPEUR BRASSEUR
11/06/2024	d/3.5.3/2024/190	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR SWEETTIME
11/06/2024	d/3.5.3/2024/191	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR TIROIR ET COTON
11/06/2024	d/3.5.3/2024/192	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR TOPINAMOUR
11/06/2024	d/3.5.3/2024/193	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR WASS UP
11/06/2024	d/8.9/2024/194	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AJAC POUR UN ATELIER DE DESSIN POUR LES ENFANTS - MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)

11/06/2024	d/8.9/2024/195	CONTRAT DE PRET A TITRE GRATUIT DE L'EXPOSITION « BOUGEONS-NOUS, C'EST VITAL » + UNE ANIMATION GRATUITE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
13/06/2024	d/1.4.1/2024/196	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DU VAL D'OISE
13/06/2024	d/7.5/2024/197	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE CARPEAUX A Eaubonne
13/06/2024	d/7.5/2024/198	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU UNITAIRE BOULEVARD PASTEUR A ERMONT
13/06/2024	d/7.5/2024/199	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DE BEAUCHAMP A TAVERNY
15/06/2024	d/8.9/2024/200	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LES ATELIERS D'EMMA ET MAG POUR DEUX ATELIERS DE RÉPARATION DE VÊTEMENT AVEC DE LA BRODERIE - MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
15/06/2024	d/8.9/2024/201	CONTRAT DE CESSIION AVEC L'ASSOCIATION AN DUD NEVEZ RELATIF A UN SPECTACLE « PRINCESS » DE PHILIPPE IMBERT MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY - FRANCONVILLE-LA-GARENNE
17/06/2024	d/7.5.3/2024/202	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CITESLAB AVEC BPI FRANCE POUR L'ANNEE 2024
17/06/2024	d/7.3/2024/203	BUDGET PRINCIPAL : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET
17/06/2024	d/7.3/2024/204	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET
18/06/2024	d/7.5/2024/205	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU UNITAIRE RUE DES POINTES ROBERT A SANNOIS
19/06/2024	d/8.9/2024/206	CONTRAT DE CESSIION AVEC LE THEATRE UVOL POUR UN SPECTACLE « CONTES EN VADROUILLE » À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
19/06/2024	d/7.5/2024/207	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE D'UN RESEAU UNITAIRE ET DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS RUE ANDRE LE GOAS A SANNOIS
19/06/2024	d/1.1/2024/208	AVENANT 2 AU MARCHE 2020-14 - MARCHE D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (O.P.C) RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL OLYMPIQUE A TAVERNY/SAINT-LEU-LA-FORET
19/06/2024	d/7.5/2024/209	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE LAMARTINE A BEAUCHAMP

21/06/2024	d/8.9/2024/210	CONVENTION DE PRÊT TEMPORAIRE D'OUTIL D'ANIMATION PAR LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE POUR UN ESCAPE GAME « 3615 ENIGMA » À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
21/06/2024	d/8.9/2024/211	CONTRAT DE CÉSSION AVEC LE CINÉMA HENRI LANGLOIS RELATIF A UN CINÉ-DÉBAT « L'IMPACT DES ÉCRANS SUR NOTRE BIEN-ÊTRE MENTAL » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
22/06/2024	d/3.5.3/2024/212	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AS HERBLAY NATATION
25/06/2024	d/8.5/2024/213	CONVENTION DE DEPORT D'IMAGES – PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE – 19 JUILLET 2024
26/07/2024	d/8.9/2024/214	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ALIX DULAC RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE SUR LA POP CULTURE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
26/06/2024	d/1.1/2024/215	NOTIFICATION DU MARCHÉ N°2024-25 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE LOGICIEL ET TELEGESTION EN LIGNE DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
27/06/2024	d/8.9/2024/216	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ECO-ACTITUDE POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS DE FABRICATION DE PRODUITS ECOLOGIQUES A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ET A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
27/06/2024	d/3.5.3/2024/217	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION CAMEROUNAISE
27/06/2024	d/3.2/2024/218	CÉSSION IMMOBILIERE À LA SOCIETE IMMONELIA DU LOT E1 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
02/07/2024	d/3.5.3/2024/219	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE L'ESPACE PUBLIC LORS DE L'ÉVENEMENT LE GOUT DU TERROIR A SANNOIS
03/07/2024	d/1.1/2024/220	ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024-27 – MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – REHABILITATION D'UN OVOÏDE

Yannick BOËDEC annonce que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 9 décembre 2024 à 20h00 à Eaubonne.

L'ordre du jour étant épuisé, Yannick BOËDEC lève la séance à 20h32.

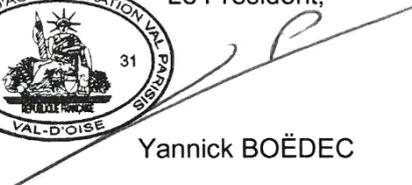
Le secrétaire de séance,



Stéphane ROUSSAKOVSKY



Le Président,



Yannick BOËDEC